



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**CQP Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces
végétalisés**

REFERENTIELS

Sommaire

METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISES PAR LA QUALIFICATION	3
1/ DESIGNATION DU METIER OU DES FONCTIONS EN LIEN AVEC LA QUALIFICATION	3
2/ DESCRIPTION DE LA QUALIFICATION	3
3/ FICHE(S) ROME LA OU LES PLUS PROCHES	4
4/ CADRES D'EXERCICE LES PLUS FREQUENTS	4
PRESENTATION DU CQP	7
1/ ARCHITECTURE	7
2/ POSITIONNEMENT	7
3/ NIVEAU DE QUALIFICATION	8
4/ MODALITES D'OBTENTION DU CQP	8
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION.....	9
RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES.....	27
CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION.....	29
1) L'EVALUATION CERTIFICATIVE	29
2) LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE	33

1/ Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés réalise les activités de mise en œuvre du végétal sur chantier (réception, implantation, plantation selon les normes requises, taille d'entretien et de formation) dans le cadre d'un aménagement végétal dont il vérifie les dimensions esthétiques et d'intégration dans l'environnement.

Il/elle réalise les travaux préparatoires quels que soient les différents types de végétaux et de sols jusqu'à l'implantation, allant du semis d'un gazon, aux diverses plantations d'annuelles ou de vivaces, d'arbustes ou de gros sujets, ou aux végétaux en intérieur.

Il/ elle réalise travaux de finition de chantier et de gestion des déchets.

L'ensemble de son activité s'inscrit dans les principes du développement durable et du respect de la biodiversité des espaces et, notamment, de la gestion durable des espaces verts (gestion différenciée par exemple).

Il assure un suivi à court terme des végétaux, durant la période de confortement, et réalise les travaux de mise en valeur durable d'un espace, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

Il/elle utilise des équipements et des engins de chantier en respectant les règles de sécurité, sous couvert d'une autorisation de conduite délivrée par l'entreprise.

Les activités réalisées sont à la fois techniques et artistiques dans le respect des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans son activité, il/elle renseigne des documents ou outils de traçabilité des interventions et rend compte de son activité à l'encadrement du chantier et communique avec les autres collaborateurs de son entreprise et avec la clientèle sur les travaux qu'il/elle réalise.

On le/la retrouve sous les appellations métiers suivantes :

- Ouvrier paysagiste ;
- Paysagiste.

2/ Description de la qualification

L'ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés assure les activités principales, cœur de métier, suivantes :

- Préparation et organisation de chantier ;
- Aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture, *etc.*) ;
- Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif ;
- Traitement des informations et relation client.

3/ Fiche(s) ROME la ou les plus proches

A1203 : Aménagement et entretien des espaces verts

4/ Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés exerce son activité au sein des entreprises du paysage.

Les activités d'aménagement et d'entretien d'espaces végétalisés sont spécifiques des entreprises de paysage. Ce CQP est une certification professionnelle qui permet de développer et valider des compétences en aménagement extérieur ou en aménagement intérieur.

Le paysage en chiffres¹

En 2020, le secteur du paysage représente :

- ✓ **30.050 entreprises**
- ✓ **109.900 actifs, avec 12.800 créations nettes d'emplois salariés sur deux ans**
- ✓ **6.3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires.

Les entreprises du paysage sont majoritairement de jeunes structures : 55% ont moins de dix et un tiers (34%) moins de cinq.

Un peu plus d'un quart des entreprises du secteur se positionnent sur le segment de l'aide à la personne (26%).

63,5 % des entreprises n'ont pas de salariés et 23,5 % comptent de 1 à 5 salariés.

Une clientèle diversifiée

Le chiffre d'affaires des entreprises du paysage est de 6.3 milliards d'euros (hors-tax), en hausse de 6% par rapport à son niveau de 2018. Plus de 40% du chiffre d'affaires du secteur est généré sur trois régions : PACA (14%) Auvergne-Rhône-Alpes, Ile de France (13.5% chacune). Les entreprises ayant plus de 10 salariés (6.5% des entreprises du secteur) réalisent plus de 60% du chiffre d'affaires. En revanche, les entités sans salarié, représentant 63.5% des entreprises ne pèsent que 10% en termes de chiffre d'affaires.

Les particuliers demeurent la principale clientèle des entrepreneurs du paysage, générant 2.9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit 49% du chiffre d'affaires de la filière, contre 45% en 2018). Le chiffre d'affaires lié aux donneurs d'ordre publics est stable à 1.5 milliards d'euros (25.5% du chiffre

¹ **Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)**, *Chiffres clés 2020*, septembre 2021 (mis à jour en octobre 2021), consulté en ligne ([lien](#)).

d'affaires). Enfin, la part du chiffre d'affaires provenant des entreprises privées s'est quant à elle réduite tant en termes de valeur qu'en termes de poids relatif et représente 25% du chiffre d'affaires.

Le type de clientèle est directement corrélé à la taille de l'entreprise : plus la taille de l'entreprise est grande, plus la part des marchés privés hors-particuliers et des marchés publics dans le chiffre d'affaires est important. Les plus petites entreprises travaillent essentiellement avec des particuliers alors que leurs consœurs de plus grande taille (dès 10 salariés) réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires auprès d'entités publiques et d'entreprises privées. 55.5% du chiffre d'affaires de la profession sont réalisés sur les travaux de création de jardins et espaces verts, tandis que 42.5% proviennent de l'activité d'entretien.

Jardins et espaces verts, sources de richesse économique

Le chiffre d'affaires hors taxe est en moyenne de **57.000 euros par actif salarié et non salarié**.

Ensemble, les entreprises du paysage ont dépensé **385 millions d'euros en investissement**, dont plus de la moitié (56%) pour du matériel de chantier de l'outillage et plus d'un tiers (35%) pour des véhicules. Par rapport à 2018, les entreprises étaient plus nombreuses à investir en 2020 (19.500 contre 19.200).

Un personnel qualifié, présent sur le terrain

Les entreprises du paysage représentent 109.900 actifs, dont 83.100 salariés. Depuis 2018, le nombre d'actifs a ainsi progressé de 13%.

Le secteur du paysage demeure un secteur masculin ; 88% des salariés sont des hommes (dont la moitié a moins de 35 ans).

Les salariés du paysage sont d'abord des ouvriers (76%), cible du CQP. Le personnel d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise et cadres) représente 13.5% de la population salariée. La part du personnel d'encadrement varie en fonction de la taille des entreprises : dans les plus petites structures, le dirigeant non salarié est le seul responsable de l'entreprise et le pourcentage de cadres, techniciens et agents de maîtrise est très limité. A l'inverse dans les entreprises de plus de 50 salariés, plus d'un quart des effectifs est constitué de cadres, techniciens ou agents de maîtrise.

80.5% des salariés exercent leur activité sur les chantiers.

Un quart (26%) des salariés ont un CAP/BEP et plus d'un tiers détiennent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel) ou brevet professionnel. Près de 70% des salariés ont un diplôme de la filière « travaux ou aménagements paysagers ».

85.5% des salariés sont employés en contrat à durée indéterminée (CDI) et 93.5% sont à temps complet.

Les entreprises ont des difficultés à recruter

Au cours de l'année 2020 six entreprises sur dix ont éprouvé des difficultés de recrutement. Les difficultés sont plus prégnantes en Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire (où 70% à 75% des entreprises expriment rencontrer des difficultés dans leurs démarches de recrutement).

L'absence de candidatures et la qualification des candidats sont les deux principaux freins (selon 54% des entreprises). Le manque d'intérêt est de motivation des candidats est également pointé par 45% d'entre elles.

La mise en œuvre du CQP Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés permet de répondre aux attentes des entreprises en termes de compétences développées et d'aider au recrutement de candidats formés.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emplois ciblés

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés travaille parfois seul, le plus souvent en équipe, sur les consignes du responsable hiérarchique (responsable de chantier, responsable d'équipe, chef d'entreprise en fonction de l'organisation de l'entreprise) auquel il rend compte de son activité.

Il est autonome dans la réalisation des travaux qui lui sont confiés.

Dans son activité, il est en relation avec l'encadrement du chantier et d'autres collaborateurs (administratifs, *etc.*) et avec la clientèle.

Conditions particulières d'exercice du métier :

- Travail en extérieur;
- Déplacements sur chantier ;
- Saisonnalité (temps de travail annualisé le cas échéant) ;
- Travail à la fois technique et artistique ;
- Mise en œuvre des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

PRESENTATION DU CQP

1/ Architecture

Le CQP « **Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés** » est composé de trois blocs de compétences pouvant être validés séparément.

Le bloc de compétences 1 : « Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé » est commun avec le CQP « Ouvrier en construction d'ouvrages paysagers ».



Bloc de compétences 1 : Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé



Bloc de compétences 2 : Réaliser un aménagement paysager végétal extérieur ou alternatif



Bloc de compétences 3 : Entretenir les végétaux d'un aménagement paysager extérieur traditionnel ou alternatif

2/ Positionnement

Annexe 2 - Tableau synoptique de classification des emplois non-cadres en agriculture (accord de méthode 1992).

Le CQP « *Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés* » est positionné au niveau O4 (ouvrier paysagiste qualifié) de la Convention Collective Nationale des entreprises du paysage du 16 mars 2009 (étendue 25/03/2009)

Critères	O.4
Qualification	Ouvrier paysagiste qualifié
Contenu de l'activité	Travaux délicats du métier
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des directives générales Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées Transmission de l'expérience professionnelle
Autonomie	Autonome dans l'organisation de son travail
Initiative	
Technicité	Utilisation habituelle des petits engins et de véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes
Compétences par expérience ou par formation	Expérience acquise au niveau inférieur Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de la majorité des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BAC professionnel aménagements paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 1 an d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.

3/ Niveau de qualification

Le niveau de qualification du CQP est demandé au niveau 3.

En effet, une très grande majorité des compétences du CQP est positionnée au niveau 3. Seules les connaissances des plantes et de leurs caractéristiques ainsi que l'analyse des conditions de réalisation des aménagements et du développement des végétaux sont associées au niveau 4.

4/ Modalités d'obtention du CQP

Le CQP « *Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés* » s'obtient par :

- Par la voie de la formation ou en candidat libre : les modalités d'évaluation sont indiquées dans chacun des blocs et expliquées en fin de document.
- Par la voie de la VAE : sur la base d'un dossier de VAE et d'un entretien avec le jury.

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation et un parchemin délivrés par la CPNE agricole.

La durée de validité des blocs est illimitée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé			
<p>Organisation du chantier paysager et/ou végétalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Lecture de plans</i> ▪ <i>Vérification des conditions de réalisation du chantier,</i> ▪ <i>Préparation et vérification des matériaux, outils, équipements et engins nécessaires</i> ▪ <i>Interventions d'entretien et de maintenance de premier niveau des équipements</i> ▪ <i>Choix des végétaux et des plantes à planter,</i> ▪ <i>Réalisation de contrôles et prise de mesures sur le chantier</i> ▪ <i>Recherche d'informations sur les évolutions des techniques et des produits (veille)</i> 	<p>Analyser les conditions de réalisation du chantier en recueillant les informations nécessaires à l'aide des plans, des documents de travail et l'observation de la situation afin de repérer les contraintes des lieux (voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement, <i>etc.</i>), de préparer et organiser le chantier dans des conditions optimales</p>	<p>Le/la candidat/e est évalué/e selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une évaluation en entreprise concernant l'activité de préparation et d'organisation d'un chantier ➤ Un dossier technique sur les activités de préparation d'un chantier à partir de cas concret de l'entreprise et sur les échanges avec les clients (Le dossier technique peut se présenter sur différents formats possibles : document écrit, photos, vidéos ...): <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et supports utilisés par le candidat - Les opérations de préparation réalisées - Les échanges avec les clients ou les donneurs d'ordre - Les difficultés rencontrées - Les actions correctives que 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions nécessaires et les informations permettant la préparation de l'intervention et l'organisation des activités sont identifiées et vérifiées à l'aide de différents documents : plan et caractéristiques techniques de la construction ou de l'intervention à réaliser, plan des différents réseaux, plan de prévention et de sécurité propre au site, DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DTU (Documents Techniques Unifiés), fascicule n°35 du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil ...

<p>Réalisation des travaux préparatoires au chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Implantation du chantier</i> ▪ <i>Mise en sécurité et protection du chantier</i> ▪ <i>Mise en œuvre de réseaux – VRD, eau, électricité –, pose de fourreaux et de gaines électriques</i> ▪ <i>Implantation, terrassements, mouvement de terrain</i> ▪ <i>Vérification de la conformité des travaux de préparation réalisés</i> ▪ <i>Détection des anomalies et alerte</i> ▪ <i>Gestion des déchets</i> ▪ <i>Saisie des activités réalisés dans les documents ou outils de traçabilité</i> <p>Echange d'informations et communication avec le client, le donneur d'ordre, le public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Recherche d'informations complémentaires sur les besoins spécifiques du client</i> ▪ <i>Information des clients sur les interventions et travaux réalisés</i> 		<p>le/la candidat/e a mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation d'un chantier réalisés par le/la candidat/e : <ul style="list-style-type: none"> - Les documents utilisés - La lecture de plan et calcul d'échelle - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le/la candidat/e - Les échanges avec les clients ou donneurs d'ordre <p>L'évaluation est organisée et aménagée en fonction de la situation du/ de la candidat/e : aménagement du temps dédié aux évaluations / Utilisation d'aides techniques appropriées ou aides de personnes / aménagement du poste de travail</p>	<p>et des échanges avec son hiérarchique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments détaillés dans le plan sont analysés (échelles, réseaux, calcul de pentes) - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - La faisabilité du chantier est évaluée : les caractéristiques du terrain (type de sol, végétaux, VRD, réseaux, voies d'accès, accessibilité, les caractéristiques du lieu d'intervention : orientation et accessibilité, luminosité, charge utile, constructions existantes ...) sont analysées - Les éléments à la gestion de l'eau et permettant de palier au changement climatique et sont identifiés sur le chantier : point d'eau, système d'arrosage adapté et système de récupération et de rétention d'eau - Les installations de périphériques
---	--	--	--

			<p>(installations électriques, domotique) sont repérées et prises en compte dans la réalisation du chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	<p>Réaliser des contrôles et mesures sur site à l'aide du matériel adapté et selon les consignes afin de vérifier les données du plan et préparer le chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de mesure : règle, niveau de chantier, niveau à bulle, mètres, équerre optique, laser, luxmètre sont utilisés à bon escient - Les règles de base (géométrie, trigonométrie, échelles, calcul de pente, d'altimétrie, calcul de volumes ...) et les méthodes permettant de déterminer les lignes de référence de construction et d'aménagement sont appliquées et expliquées - Les mesures réalisées sont vérifiées (contrôle des ordres de grandeur)

	<p>S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier selon les consignes afin de respecter le planning de travail et l'ordre de travail</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de travail et les consignes sont correctement reformulés - Les responsabilités et missions en lien avec l'activité du candidat sont expliquées - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	<p>Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, matériaux, équipements, équipements de protection individuelle, etc.) pour optimiser l'organisation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels, matériaux, fournitures, les engins, équipements, outils/matériels électroportatifs de chantier (scie, perceuse, visseuse, perforateur...), outils de tonte, équipements robotisés ...) et équipements de protection individuelle nécessaires à la réalisation du chantier sont identifiés, préparés, contrôlés, sont en quantité suffisante et adaptés aux travaux à réaliser et aux conditions particulières du chantier - Les zones de stockage

			des moyens et ressources sont adaptées et organisées afin de permettre la réalisation des travaux
	Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des équipements et outils électroportatifs (contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité) en appliquant les consignes pour en assurer le bon fonctionnement.		<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des engins de chantier, équipements et outils est vérifié lors de la réception selon les procédures de vérification des engins avant la prise de poste - Les anomalies ou dysfonctionnements sont identifiés et des mesures adaptées sont prises (alerte du hiérarchique, entretien ...) - Les opérations de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les procédures et les habilitations en vigueur
	Sélectionner les végétaux et plantes en prenant en compte leurs caractéristiques afin de les intégrer de façon harmonieuse et durable dans l'aménagement paysager végétal en fonction des besoins et attentes du client ou du donneur d'ordre		<ul style="list-style-type: none"> - Les types de végétaux à planter et des plantes potagères (famille, genres, espèces et variétés), leurs caractéristiques ornementales et agronomiques, leurs avantages et leurs spécificités sont

			<p>expliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur croissance, développement, cycles physiologiques et leurs besoins en substrats sont expliqués - La sélection des végétaux tient compte de l'environnement géographique du chantier
	<p>Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur (VRD et systèmes de protection des réseaux en extérieur) pour préparer et réaliser les travaux d'aménagement ou d'implantation</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux sont réalisés selon les consignes et les règles de sécurité - Les fourreaux et les gaines électriques sont posés selon les normes en vigueur - Les éléments de protection des réseaux (grillages avertisseurs) sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages ou les travaux d'aménagement (terrassement et mouvement de terrain – déblais, remblais – à l'aide du matériel adapté² (par exemple mini-pelle, et outils compacts) pour assurer la pérennité de l'ouvrage et le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le traçage et le piquetage sont réalisés selon les consignes et sont conformes au plan - Les travaux d'implantation sont réalisés avec le matériel ou les engins appropriés à la nature du terrain

² La compétence de conduite d'équipements de chantier sera mise en œuvre et évaluée en fonction des engins utilisés dans l'entreprise du candidat au CQP et le centre de formation. L'évaluation positive de cette compétence permet l'obtention du CACES 482 catégorie A (engins de chantier compacts)

			<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux et supports nécessaires sont mis en place selon les règles en vigueur - La réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier, la distinction entre CACES et autorisation de conduite délivrée par l'entreprise et l'évaluation des risques inhérents au fonctionnement des engins et à leur utilisation sont expliquées - Les devoirs, les responsabilités du conducteur des engins de chantier et l'ensemble des procédures (du début à la fin de poste) en vigueur sont respectées - Le ou les engins de chantier sont conduits et manœuvrés en sécurité pour le conducteur et pour les autres intervenants du chantier dans le respect des règles de circulation et des plans de prévention et de sécurité des engins
--	--	--	--

	<p>Vérifier la qualité des activités de préparation réalisées à chaque étape afin d'identifier les anomalies et garantir leur conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les activités réalisées sont contrôlées tout au long de la réalisation du chantier et sont conformes au cahier des charges / aux attentes du client - Les anomalies sont détectées - Une alerte du responsable du chantier est réalisée
	<p>Appliquer les règles QHSSE en utilisant les moyens de prévention et aides techniques adaptés pour éviter les risques associés à la préparation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement liés au chantier sont identifiés sans erreur et expliqués - Les consignes et les règles QHSSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, règles liées au travail en hauteur et à la co-activité, règles à suivre en cas de contact avec des hyménoptères et insectes toxiques, règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées

			<p>lors de toute intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	<p>Renseigner les documents et outils de traçabilité des opérations de préparation du chantier de manière claire et exploitable afin de faciliter le suivi de son activité et de l'avancement du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents et outils de traçabilité des chantiers (bon de travail, bon d'intervention, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier, outils numériques) sont remplis de façon claire et exhaustive, en conformité avec les activités et les règles en vigueur dans l'entreprise - Les informations et données (données chiffrées, bilans de l'activité, photos ...) sur les documents ou outils numériques de suivi sont utilisables
	<p>Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques à l'aide de documents, revues techniques ou sites professionnels afin de s'y adapter et de réaliser des chantiers paysagers et/ou végétalisés avec des</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les informations nécessaires à son activité et à l'évolution de son activité (nouveaux

	matériaux et techniques innovants		produits, niveaux matériaux nouvelles techniques, techniques culturelles des végétaux ornementaux, choix de végétaux adaptés au terrain, méthodes alternatives de traitement, fournisseurs...) sont recherchées à l'aide de ressources adaptées (ouvrages techniques, sites, fiches techniques ...)
	Communiquer avec le client ou le donneur d'ordre en adoptant l'attitude et le vocabulaire adaptés afin d'identifier ses attentes à l'égard du chantier et de l'informer sur les réalisations en cours		<ul style="list-style-type: none"> - Des conditions favorables sont créées avec le client ou donneur d'ordre tout au long de l'échange (écoute et concentration, intérêt, curiosité et disponibilité à l'égard du client ...) - L'expression est claire et le vocabulaire adapté à l'interlocuteur - Les règles de distance, de politesse et de confidentialité sont respectées - Les explications données aux clients et les renseignements techniques sur le chantier et les aspects environnementaux du chantier sont complets, compréhensibles et pertinentes - La compréhension du client

			est recherchée, afin de garantir la sécurité des travaux
			- La satisfaction du client est vérifiée

Bloc de compétences 2 : Réaliser un aménagement paysager paysager végétal extérieur ou alternatif

<p>Réalisation de l'aménagement végétal associé à l'ouvrage paysager minérale, en bois ou autres matériaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des étapes et activités – priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités, etc. ▪ Préparation des végétaux pour leur implantation, ▪ Préparation des contenants, des substrats et agencement des végétaux, plantes potagères et des contenants, ▪ Préparation de l'implantation des végétaux et plantes 	<p>S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal selon les consignes afin de respecter le planning de travail et l'ordre de travail</p>	<p>Le/la candidat/e est évalué/e selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une évaluation en entreprise concernant la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...) ➤ Une mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un aménagement paysager végétal associé à un ouvrage paysager selon un cahier des charges et la proposition de plusieurs espèces et présentation des résultats au jury d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de travail et les consignes sont correctement reformulés - Les responsabilités et missions en lien avec l'activité du candidat sont expliquées - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Les outils et consommables à utiliser sont contrôlés selon les consignes - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
<p>Contrôle des opérations d'aménagement paysager végétal réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de la conformité des opérations d'aménagement paysager 	<p>Préparer les végétaux et plantes en prenant en compte leurs caractéristiques afin de les intégrer de façon durable avec l'ouvrage paysager construit en fonction des besoins et attentes du client ou du donneur d'ordre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un dossier technique d'aménagement végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Leur transport, leur utilisation, leur implantation et les différentes associations possibles sont expliquées - Le parage des racines, la taille, le pralinage ... sont réalisés selon les consignes en vigueur et le respect de l'intégrité de végétaux

<p>réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Détection des anomalies et alerte <p>Renseignement de documents de suivi des activités et rapports d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renseignement des documents ou outils de traçabilité des interventions, ▪ Information du responsable hiérarchique et autres interlocuteurs de l'entreprise sur les activités conduites et compte-rendu d'activité 	<p>Réaliser un aménagement et une implantation adaptés à l'ouvrage paysager à l'aide des outils et équipements appropriés afin de répondre aux besoins du client ou du donneur d'ordre (implantation de pots, jardinières sur une terrasse, création d'un jardin japonais associé à l'ouvrage paysager réalisé)</p>	<p>associé à un ouvrage paysager réalisées par le/la candidat/e à partir de cas concrets de l'entreprise et sur les échanges avec les clients (Le dossier technique peut se présenter sur différents formats possibles : document écrit, photos, vidéos ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et supports utilisés par le candidat - Les opérations d'aménagement réalisées et les ouvrages paysagers associés - Les difficultés rencontrées - Les actions correctives que le candidat a mis en place <p>➤ Un entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités d'aménagement paysager extérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'aménagements paysagers du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Les trous et fosses des plantations sont réalisés selon le cahier des charges, le plan et les consignes en vigueur - Les différentes techniques alternatives ou nouvelles sont expliquées, leurs avantages et leurs inconvénients sont expliqués - Le choix des substrats et leurs traitements sont expliqués et justifiés (terreau, billes d'argile ou pouzzolane, laine de roche, culture hydroponique ou semi-hydroponique, drainage, surfaçage ...) - Les différents contenants choisis sont adaptés au développement des plantes et à leur environnement - Leur préparation et leur montage sont réalisés à l'aide d'outils adaptés (jardinières, pots, supports) - L'impact du végétal sur la qualité et pérennité de l'ouvrage est identifié et pris en compte lors des opérations l'aménagement - L'agencement et l'implantation des plantes et des contenants est conforme au plan et au cahier de charges, aux règles d'esthétisme et de mise en valeur des plantes et de l'ouvrage et permet le
---	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le/la candidat/e 	<p>développement physiologique et l'évolution des plantes</p>
	<p>Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal selon les consignes à l'aide des outils adaptés pour assurer la conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre</p>	<p>L'évaluation est organisée et aménagée en fonction de la situation du/ de la candidat/e : aménagement du temps dédié aux évaluations / Utilisation d'aides techniques appropriées ou aides de personnes / aménagement du poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les finitions sont réalisées selon les consignes (arrosage, entretiens et de besoins des plantes pour favoriser leur reprise et leur confortement, raccords de gazon ...) - Les déchets sont traités et évacués selon la réglementation et les consignes en vigueur dans l'entreprise - Les outils utilisés sont nettoyés et remis en état selon les consignes de l'entreprise
	<p>Vérifier la qualité des activités d'aménagement associé à l'ouvrage paysager, à chaque étape, afin d'identifier les anomalies et garantir la conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les activités réalisées sont contrôlées tout au long de la réalisation du chantier et sont conformes au cahier des charges / aux attentes du client - Les anomalies sont détectées - Une alerte du responsable du chantier est réalisée
	<p>Appliquer les règles QHSSE en utilisant les moyens de prévention et aides techniques adaptés pour éviter les risques associés à l'aménagement paysager</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement liés au chantier sont identifiés sans erreur et expliqués - Les consignes et les règles QHSSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou

			<p>balisage, règles de sécurité, règles liées au travail en hauteur et à la co-activité, règles à suivre en cas de contact avec des hyménoptères et insectes toxiques, règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	<p>Renseigner les documents et outils de traçabilité des opérations d'aménagement paysager de manière claire et exploitable afin de faciliter le suivi de son activité et de l'avancement du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents et outils de traçabilité des chantiers (bon de travail, bon d'intervention, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier, outils numériques) sont remplis de façon claire et exhaustive, en conformité avec la production et les règles en vigueur dans l'entreprise - Les informations et données (données chiffrées, bilans de l'activité, photos ...) sur les documents ou outils numériques de suivi sont utilisables

	<p>Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise), dans le cadre des opérations d'aménagement paysager, selon les situations rencontrées afin de rendre compte de son activité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles des interlocuteurs sont identifiés - Le choix des interlocuteurs est expliqué pour une situation donnée Les informations échangées avec les interlocuteurs appropriés sont pertinentes - Les consignes ou procédures de circulation des informations sont respectées - Le vocabulaire technique en usage dans la profession est utilisé correctement
--	--	--	---

Bloc de compétences 3 : Entretien les végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif

<p>Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement)</p> <p>Réalisation des opérations d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) ✓ Taille des végétaux ✓ Tonte, arrosage, travail du sol, amendements ✓ Traitement des végétaux ✓ Réalisation des finitions du chantier 	<p>S'assurer des conditions de développement des végétaux dans l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'entretien des végétaux d'un aménagement paysager extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...) ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'entretien de végétaux d'un aménagement extérieur (taille d'un arbuste et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges et présentation des résultats au jury d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic de l'état physiologique, de l'état sanitaire et du développement des plantes et végétaux est réalisé et est approprié - Les conditions de culture sont analysées (température, hygrométrie, pH, luminosité, choc thermique, besoin en eau, éléments nutritifs ...) et leur impact sur le développement des végétaux est identifié - Les propositions d'intervention sont adaptées à la situation
	<p>S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien dans le respect du planning de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités d'entretien de végétaux d'un aménagement paysager extérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'entretien de végétaux du candidat - Les équipements et matériaux à préparer 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	<p>Réaliser les opérations d'entretien des plantes et végétaux adaptées selon la saison et leur état de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux courants d'entretien sont réalisés dans le respect des consignes en vigueur et du développement durable (nettoyage, tonte, travail du sol, arrosage, amendements, taille modérée, mesures prophylactiques, tuteurage, paillage, préservation de la flore naturelle ...) - La cueillette est réalisée selon la périodicité adaptée 	

Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures agronomiques permettant de favoriser la croissance saine des végétaux sont expliquées - Les mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies sont identifiées et mises en œuvre - Les traitements alternatifs de lutte biologiques sont appliqués et adaptés à la situation - Le traitement est adapté et les moyens sont pris pour éviter toute contamination des autres végétaux, du sol et de l'eau 	
	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur			<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations de nettoyage, désinfection, d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
	Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux			<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur

	<p>Appliquer les règles QHSE associées au chantier d'entretien des végétaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	<p>Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation

RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES

L'«Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés » est évalué/e sur les compétences suivantes :

Bloc de compétences 1 : Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé
Analyser les conditions de réalisation du chantier en recueillant les informations nécessaires à l'aide des plans, des documents de travail et l'observation de la situation afin de repérer les contraintes des lieux (voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement, <i>etc.</i>), de préparer et organiser le chantier dans des conditions optimales
Réaliser des contrôles et mesures sur site à l'aide du matériel adapté et selon les consignes afin de vérifier les données du plan et préparer le chantier
S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier selon les consignes afin de respecter le planning de travail et l'ordre de travail
Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, matériaux, équipements, équipements de protection individuelle, <i>etc.</i>) pour optimiser l'organisation du chantier
Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des équipements et outils électroportatifs (contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité) en appliquant les consignes pour en assurer le bon fonctionnement.
Sélectionner les végétaux et plantes en prenant en compte leurs caractéristiques afin de les intégrer de façon harmonieuse et durable dans l'aménagement paysager végétal en fonction des besoins et attentes du client ou du donneur d'ordre
Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur (VRD et systèmes de protection des réseaux en extérieur) pour préparer et réaliser les travaux d'aménagement ou d'implantation
Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages ou les travaux d'aménagement (terrassment et mouvement de terrain – déblais, remblais – à l'aide du matériel adapté ³ (par exemple mini-pelle, et outils compacts) pour assurer la pérennité de l'ouvrage et le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur
Vérifier la qualité des activités de préparation réalisées à chaque étape afin d'identifier les anomalies et garantir leur conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre
Appliquer les règles QHSSE en utilisant les moyens de prévention et aides techniques adaptés pour éviter les risques associés à la préparation du chantier
Renseigner les documents et outils de traçabilité des opérations de préparation du chantier de manière claire et exploitable afin de faciliter le suivi de son activité et de l'avancement du chantier
Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques à l'aide de documents, revues techniques ou sites professionnels afin de s'y adapter et de réaliser des chantiers paysagers et/ou végétalisé avec des matériaux et techniques innovants
Communiquer avec le client ou le donneur d'ordre en adoptant l'attitude et le vocabulaire adaptés afin d'identifier ses attentes à l'égard du chantier et de l'informer sur les réalisations en cours
Bloc de compétences 2 : Réaliser un aménagement paysager végétal extérieur ou alternatif
S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal selon les consignes afin de respecter le planning de travail et l'ordre de travail

³ La compétence de conduite d'équipements de chantier sera mise en œuvre et évaluée en fonction des engins utilisés dans l'entreprise du candidat au CQP et le centre de formation. L'évaluation positive de cette compétence permet l'obtention du CACES 482 catégorie A (engins de chantier compacts)

Préparer les végétaux et plantes en prenant en compte leurs caractéristiques afin de les intégrer de façon durable avec l'ouvrage paysager construit en fonction des besoins et attentes du client ou du donneur d'ordre
Réaliser un aménagement et une implantation adaptés à l'ouvrage paysager à l'aide des outils et équipements appropriés afin de répondre aux besoins du client ou du donneur d'ordre (implantation de pots, jardinières sur une terrasse, création d'un jardin japonais associé à l'ouvrage paysager réalisé)
Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal selon les consignes à l'aide des outils adaptés pour assurer la conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre
Vérifier la qualité des activités d'aménagement associé à l'ouvrage paysager, à chaque étape, afin d'identifier les anomalies et garantir la conformité aux attentes du client ou du donneur d'ordre
Appliquer les règles QHSSE en utilisant les moyens de prévention et aides techniques adaptés pour éviter les risques associés à l'aménagement paysager
Renseigner les documents et outils de traçabilité des opérations d'aménagement paysager de manière claire et exploitable afin de faciliter le suivi de son activité et de l'avancement du chantier
Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise), dans le cadre des opérations d'aménagement paysager, selon les situations rencontrées afin de rendre compte de son activité
Bloc de compétences 3 : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager extérieur traditionnel ou alternatif
S'assurer des conditions de développement des végétaux dans l'environnement
S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien dans le respect du planning de travail
Réaliser les opérations d'entretien des plantes et végétaux adaptées selon la saison et leur état de développement
Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur
Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux
Appliquer les règles QHSE associées au chantier d'entretien des végétaux
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur
Renseigner les documents et outils de traçabilité des opérations d'aménagement paysager de manière claire et exploitable afin de faciliter le suivi de son activité et de l'avancement du chantier
Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise), dans le cadre des opérations d'aménagement paysager, selon les situations rencontrées afin de rendre compte de son activité

CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience	X	
<i>Date de mise en place : dès la création du CQP</i>	X	

1) L'évaluation certificative

Le (la) candidat(e) au CQP par la voie de l'évaluation certificative (parcours de formation ou candidat(e) libre) doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

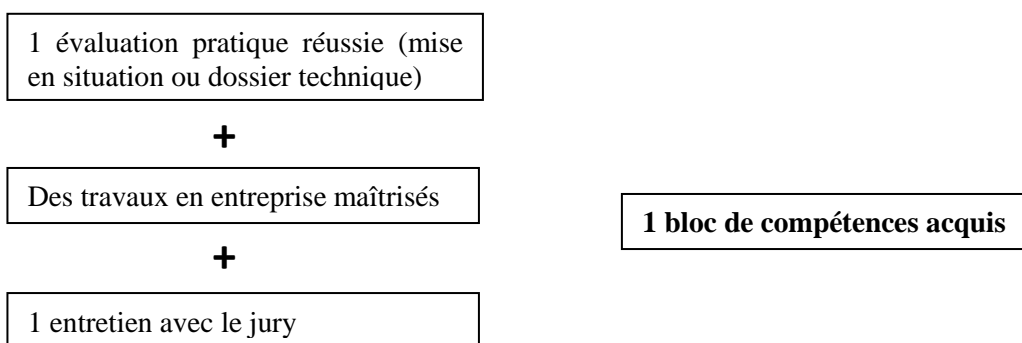
Pour chaque bloc de compétences :

- Une évaluation pratique (mise en situation reconstituée) ;
- La réalisation d'un dossier technique ;
- Des travaux en entreprise (évaluation en entreprise) ;
- Une prestation orale devant le jury du CQP.

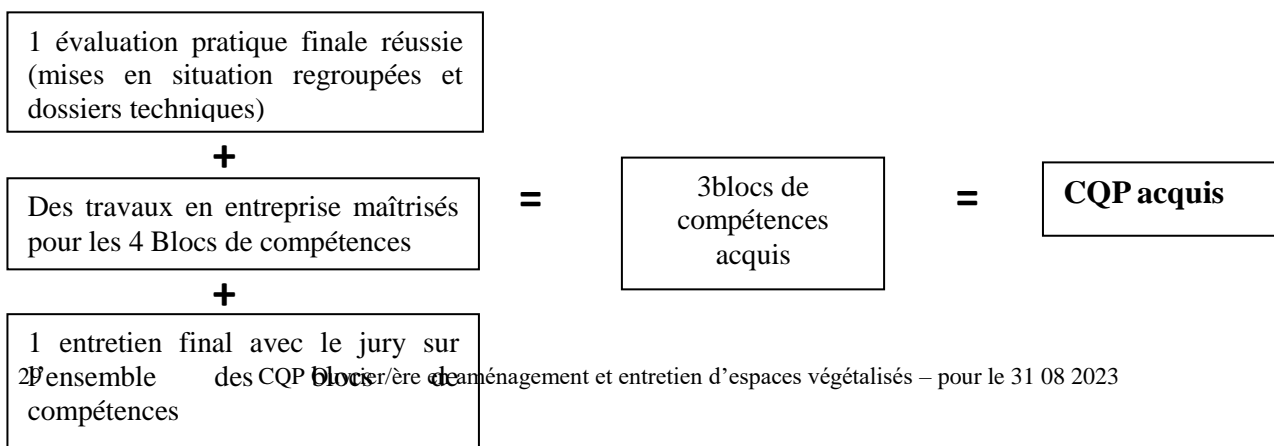
Des modalités d'évaluation sont définies spécifiquement pour chacun des blocs de compétences constituant le CQP.

Pour une validation totale du CQP, **une épreuve terminale** est réalisée en fin de parcours : elle regroupe **les différentes modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences** (rédaction de dossiers techniques, mises en situation reconstituées regroupées, un entretien avec le jury d'évaluation) permettant ainsi d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel en un seul temps.

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :



Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :



Evaluation pratique

Il s'agit d'une situation professionnelle reconstituée comportant l'évaluation du travail réalisé et un questionnement sur la pratique (entretien avec le jury).

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier, il y en a donc une seule par bloc de compétences. Lorsqu'un bloc de compétences regroupe des activités très diversifiées, il peut en comporter exceptionnellement plusieurs.

L'organisme de formation organise l'évaluation dans ses locaux. L'évaluation est faite par les membres du jury du CQP.

Les compétences à évaluer et les critères d'évaluation sont indiqués dans le descriptif du bloc de compétences. L'organisme de formation est chargé d'élaborer la grille d'évaluation à partir de ces indications. Il met ces grilles d'évaluation à la disposition du jury avant passation par les candidats pour agrément et après passation pour que ce dernier puisse certifier les résultats.

Travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise par le (la) candidat(e), en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail ou le lieu de stage, en continu.

L'employeur ou le maître de stage fait faire des travaux et évalue s'ils sont correctement réalisés. Les niveaux d'exigence sont indiqués dans le bloc de compétences.

La liste des travaux est établie entre l'employeur et l'organisme de formation sur la base de la liste mentionnée dans chaque bloc de compétences. En cas d'impossibilité chez l'employeur, l'organisme de formation peut organiser l'évaluation sur un autre site.

La liste sera cochée par l'employeur au fur et à mesure de la réalisation des opérations. 2 colonnes à renseigner : « réalisé » - « maîtrisé » (+ ou +/- ou -). Utilisation (non obligatoire) de grilles d'observation fournies par l'organisme de formation (fiches de tâches).

Liste des évaluations du CQP « Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés »

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
Bloc de compétences n°1 : Préparer et organiser un chantier paysager et végétalisé	Un dossier technique sur les activités de préparation d'un chantier à partir de cas concrets de l'entreprise et sur les échanges avec les clients (Le dossier technique peut se présenter sur différents formats possibles : document écrit, photos, vidéos ...) : <ul style="list-style-type: none">- Les documents et supports utilisés par le candidat- Les opérations de préparation réalisées- Les échanges avec les clients ou les donneurs d'ordre- Les difficultés rencontrées- Les actions correctives que le/la	Opération de préparation de chantier : réalisation de travaux d'implantation du chantier, mise en œuvre de VRD, travaux de terrassement	Respect des consignes données et de la réglementation et conduite et utilisation des engins et outils conforme

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
	candidat/e a mis en place		
Bloc de compétences n°3 : Réaliser un aménagement paysager végétal associé aux ouvrages paysagers	Réalisation d'un aménagement paysager végétal associé à un ouvrage paysager selon un cahier des charges et la proposition de plusieurs espèces et présentation des résultats au jury d'évaluation	Réalisation de l'aménagement végétal extérieur (aménagement de jardins, d'espaces verts, aménagement de potagers pour agriculture urbaine, permaculture ...) : préparation des végétaux pour leur implantation, préparation des contenants, des substrats et agencement des végétaux, plantes potagères et des contenants, préparation des trous et fosses et implantation des végétaux, contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'aménagement, réalisation des finitions du chantier	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils, conformité et esthétique de l'aménagement végétal réalisé
Bloc de compétences n°3 : Entretenir les végétaux d'un aménagement végétal	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'entretien de végétaux d'un aménagement extérieur (taille d'un arbuste et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges et présentation des résultats au jury d'évaluation	Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement), réalisation des opérations d'entretien (taille des végétaux, tonte, arrosage, travail du sol, amendements, traitement des végétaux)	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils

Prestation orale / entretien devant le jury

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 15 à 20 minutes, ses activités en lien avec le bloc de compétences et la mise en situation qu'il a réalisée.

Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 30 à 45 minutes, les activités qu'il a réalisées en lien avec l'ensemble des compétences du CQP.

Pour sa prestation, le (la) candidat(e) peut utiliser des supports : diaporama, matériels, photos, schémas, etc. Le jury dispose d'une dizaine de minutes supplémentaires pour poser des questions au candidat.

L'objectif de cette prestation est de vérifier, à travers l'explicitation d'une pratique professionnelle, que le (la) candidat(e) fait bien référence à sa propre pratique, que celle-ci est pertinente et qu'il (elle) en comprend le sens.

Les conseils suivants sont donnés aux candidat(e)s :

- du choix du sujet : le degré de complexité de la pratique professionnelle doit être en rapport avec le niveau de la qualification visée,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il (elle) doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,
- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (diaporamas, matériels, photos, schémas, etc.). Le jury n'a pas à évaluer ces supports.

Le jury utilise le guide d'évaluation ci-après :

Indicateurs	Critères
Emploi du vocabulaire technique	Juste Fait la différence entre le vocabulaire technique et les termes locaux
Description de la pratique *** INDICATEUR DETERMINANT	Centrée sur le sujet - Précise Sans erreur ni oubli - Ordonnée
Justification de la pratique par des références et des raisonnements professionnels *** INDICATEUR DETERMINANT	Par des références : Employées à bon escient - Justes Par un raisonnement juste
Ecoute, compréhension	Cherche à comprendre avant de répondre Répond à la question posée
Réponses	En lien avec la question posée Claires - Justes

Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
Evaluation pratique	Mise en œuvre professionnelle, compétences mobilisées dans la pratique.	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le bloc de compétences. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différé.	Dans le cours ou en fin de parcours
Travaux en entreprise	Gestes professionnels	Professionnel, en collaboration avec un formateur	En entreprise	Situation réelle avec une liste de travaux (réalisés et/ou maîtrisés) à cocher.	Pendant la période de travail ou de stage
Prestation orale devant le jury du CQP	Emploi du vocabulaire technique, description et justification de la pratique, écoute, compréhension	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Présentation d'une pratique professionnelle	Pour chacun des blocs de compétences ou en fin de parcours

Attribution du CQP

A la fin du processus d'évaluation et sur la base de l'ensemble des résultats obtenus par le(la) candidat(e), le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

2) La validation des acquis et de l'expérience

Recevabilité

Justifier d'une expérience en qualité de salarié, non salarié ou bénévole en lien avec les activités du métier visé par le CQP (sans durée minimale).

Procédure

- Dépôt de la demande par le/la candidat(e) auprès de la CPNE, accompagnée des pièces attestant de l'année d'expérience requise.
- Vérification de la recevabilité de la demande et envoi du dossier de VAE au (à la) candidat(e).
- Retour du dossier renseigné à la CPRE concernée au bout de 3 mois maximum (possibilité d'accompagnement VAE)
- Entretien de 30 à 50 minutes avec le jury du CQP : convocation du (de la) candidat(e) par courrier.
- A l'issue de l'entretien, le jury décide d'accorder tout ou partie du CQP.

Composition du dossier de VAE

- Questions relatives à l'identité du (de la) candidat(e),
- identification des expériences : parcours professionnels dans le secteur du paysage et l'aménagement et l'entretien d'espaces végétalisés,,
- série de questions sur les activités en lien avec le métier d'ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés,
- questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- éléments de motivation,

- pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies, des diplômes obtenus, et des certificats obtenus (CACES, Certiphyto, ...) le cas échéant.

Attribution du CQP

Sur la base du dossier de VAE et de l'entretien, le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

Le jury précise les blocs de compétences manquants et ses préconisations pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le (la) candidat(e).

En cas de validation partielle

Tout CQP acquis donne lieu à l'attribution d'un certificat (parchemin). En cas de validation partielle, le/la candidat(e) reçoit une attestation signée par le président de la CPRE et le président de la CPNE. L'attestation comporte une partie « préconisations du jury » où le jury précise les blocs de compétences manquants et ses conseils pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le/la candidat(e).

La durée de validité des blocs est illimitée.